

Appel à projet – Artistes Plasticiens

Résidence de création et de médiation

Suivie d’une exposition temporaire

Atelier Henry Simon – Les Rimajures

**La Ville a inauguré le 7 mai 2023 un nouvel espace de création et d’exposition, l’Atelier Henry Simon- Les Rimajures, et souhaite accueillir un.e ou des artiste.s plasticien.ne.s (structuré.e.s en collectif si plusieurs artistes) dans le cadre d’une résidence de création.**

***Convaincue de l’enjeu de l’éducation du regard à l’art contemporain et de la nécessité de générer la rencontre entre les habitants, les visiteurs, les touristes et la création de notre temps, la Ville souhaite donner à voir et découvrir, dans cet espace en régie municipale, la production des artistes régionaux qui interrogent le temps présent.***

**1- PRESENTATION DU SITE ATELIER HENRY SIMON – LES RIMAJURES**

Rimajures : le terme rimajure est un mot poitevin-saintongeais (rimajhure en graphie normalisée), notamment utilisé dans le marais breton, qui signifie dessin, ornement, décoration. La Ville de Saint Gilles Croix de Vie, souhaitant préserver ce lieu emblématique et y maintenir l’activité artistique et patrimoniale, a entrepris la rénovation des bâtiments existants et la construction de nouveaux espaces :

- Un accueil fonctionnel

- Une nouvelle présentation des collections de peintures, dessins et céramiques dans la bourrine et une évocation de l’atelier de l’artiste

- Une nouvelle salle pour l’accueil des expositions temporaires

- Un centre de ressources consacré à l’art

- Un espace de création destiné à accueillir des artistes en résidence et les groupes, lors des ateliers pédagogiques

Le public y découvre également le jardin, lieu de détente, de rencontres artistiques et de voyage au cœur de l’œuvre de cet artiste peintre, céramiste et décorateur.

Deux temps d’expositions temporaires s’articulent sur ce site :

* D’avril à mai (exposition des œuvres créées dans le cadre de la résidence)
* De fin juin à début novembre (exposition thématique des œuvres d’Henry Simon)

Description sommaire :

* Espace d’exposition temporaire de 80 m2 (avec possibilité de cloisons amovibles)
* Vidéoprojecteur et matériel son exploitables
* Système d’éclairage réglable

**2- L’OBJET : RESIDENCE DE CREATION SUIVIE D’UNE EXPOSITION TEMPORAIRE DE 2 MOIS**

Destiné principalement au « tout public », (habitants, visiteurs…) et aux scolaires, ce pôle muséal, du fait de sa situation géographique et sa proximité immédiate avec l’école des Salines, sera appréhendé comme un espace d’accès aux œuvres contemporaines, un détour introductif et décomplexé aux expressions qui relèvent des arts visuels.

Destiné à accueillir des propositions qui interpellent, surprennent, initient et émeuvent les visiteurs, qu’ils soient habitants, visiteurs extérieurs ou touristes, l’Atelier Henry Simon – Les Rimajures se définit comme un lieu de rencontre et d’échange avec les artistes, un lieu partenaire qui tisse des dialogues et des passerelles avec les institutions et les acteurs de la création.

* Période de création : 20 janvier au 28 mars 2025.
* Période d’exposition : d’avril à mai 2025

Lien internet : <https://www.saintgillescroixdevie.fr/la-residence-dartiste/>

**3- ACTIONS DE MEDIATION CULTURELLE**

La Ville est très attentive aux propositions entourant la création et la monstration. Les candidats veilleront à développer des actions pour tous les publics, avec une attention particulière pour le public scolaire, de manière à sensibiliser toutes les générations à la production contemporaine. Les actions « hors les murs » ainsi que les propositions à l’attention des publics dits « éloignés » ou en situation de handicap, sont bienvenues.

**4 - L’APPEL A PROJET**

Le présent appel à projet s’adresse aux artistes plasticiens désirant créer et diffuser leurs productions. La sélection des candidatures sera assurée par un comité réunissant des personnalités qualifiées autour de la Direction des Affaires Culturelles. Cet appel à projet constitue un soutien à la diffusion de la création plastique contemporaine, l’Atelier Henry Simon – Les Rimajures souhaitant contribuer à la diffusion, la médiation comme à la valorisation des pratiques et démarches artistiques dans la diversité des approches et techniques. **Un lien avec l’artiste Henry Simon serait fortement apprécié (thématique, technique, œuvre en miroir, hommage et/ou « clin d’œil »…).**

Le projet d’exposition doit s’inscrire dans le champ des arts visuels (peinture, sculpture, installation, vidéo, photographie, arts graphiques, design, stylisme, projets hybrides…).

**La thématique 2025 sera consacrée à la CAPTIVITÉ.**

**5- LE CALENDRIER**

**Mise en ligne de l’appel à projet >>** 1 juillet 2024

**Envoi des candidatures >>** 1 juillet – 27 septembre 2024 à minuit

**Sélections des candidats >>** 1ère semaine d’octobre 2024

**Audition des candidats sélectionnés avec le comité de sélection >>** 18 octobre 2024

**Annonce des résultats >>** 30 octobre 2024

**Résidence de création >>** 20 janvier – 28 mars 2025

**Exposition des œuvres >>** avril et mai 2025

**Date du Vernissage :** jeudi 3 avril 2025

**Dates des Rencontres avec le public** : les vendredis 7 février, 7 mars et 4 avril 2025

**Nuit des musées :** samedi 17 mai 2025

**6- BENEFICIAIRES**

L’appel à projets est ouvert aux artistes français ou étrangers résidant en Vendée ou Pays de la Loire, évoluant dans le champ des arts visuels, témoignant d’un parcours artistique professionnel avec une solide expérience pédagogique et de vulgarisation.

Les étudiants ne sont pas éligibles.

**7- PROPOSER SA CANDIDATURE**

L’envoi des projets s’effectue par email : rimajures@saintgillescroixdevie.fr et culture@saintgillescroixdevie.fr avant le 27 septembre 2024 à minuit.

**Le document « Dossier de candidature » devra être intégralement rempli. Toute proposition incomplète ne pourra être prise en compte.**

**Comité de sélection**

Les projets seront évalués par un comité de sélection composé d’élus et d’agents de la Direction des Affaires Culturelles.

Les dossiers seront analysés au regard des caractéristiques suivantes :

* Qualité artistique, pertinence, clarté et cohérence du projet
* Adéquation du projet avec les capacités techniques du lieu et des espaces
* Propositions de médiation culturelle
* Respect de la thématique et lien avec la production d’Henry Simon

Jury le 18 octobre 2024

**Le résultat sera annoncé le 30 octobre 2024.**

**Commande**

L’artiste assure le pilotage du montage et du démontage de son exposition en lien avec le responsable du lieu. Seuls les agents de la Collectivité peuvent intervenir sur les surfaces (perçage, etc…) selon les indications fournies par l’artiste. Sa présence est néanmoins obligatoire pour les phases de montage/démontage. La vente n’est pas autorisée sur site.

**8- FINANCEMENTS**

La Ville de Saint Gilles Croix de Vie propose une enveloppe de 4.000 € toutes charges comprises pour l’ensemble des prestations. Cette somme comprend :

* Le droit de monstration
* La cession des droits de reproduction d’exploitation et de diffusion de clichés
* La mise en œuvre d’actions culturelles et de sensibilisation des publics, sachant que, sur l’intégralité de la période (résidence de création et période de monstration, soit 4 mois) :
	+ Le volume horaire consacré au public scolaire devra comporter au moins 10 heures
	+ Le volume horaire consacré au tout public devra comporter au moins 4 heures

Sont à la charge de l’organisateur :

* L’assurance des œuvres
* La communication
* Les livrets d’expositions

**La ville ne prend pas en charge les repas.**

**Un logement peut être proposé de manière temporaire (un week-end ou lors d’une semaine d’intervention dans les écoles par exemple), sous réserve de disponibilité. Le cadre et les modalités de cet appel à projet seront définis par une convention de partenariat conclue entre la Ville et l’artiste.**